

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE SOCIALE

• Pièces communes à toutes les demandes :

- photocopie de la carte d'identité
- carte de résident ou titre de séjour en cours de validité
- justificatifs de toutes les ressources (pensions, retraites, A.A.H., autres)
- justificatif de l'Allocation Logement
- copie du dernier avis d'imposition et de la taxe foncière
- joindre le jugement ou décision de la mesure de protection

• Pièces supplémentaires à fournir :

→ pour une demande d'aide ménagère

- enquête sociale réalisée par un travailleur social

→ pour une demande d'aide sociale à l'hébergement (maison de retraite, centre de long séjour, foyer logement) :

- copie intégrale du ou des livret(s) de famille
- justificatif du taux d'incapacité permanente supérieur ou égal à 80% reconnu avant l'âge de 65 ans

→ pour une demande d'hébergement en famille d'accueil

- certificat médical
- relevé d'identité bancaire
- justificatif du taux d'incapacité permanente supérieur ou égal à 80% reconnu avant l'âge de 65 ans
- copie intégrale du ou des livret(s) de famille

→ pour une demande d'hébergement en établissement pour personnes handicapées (FO, FAM, FAH, SAVS, SAJ, SAJH, SACAT, ...) et/ou pour une demande de prise en charge des frais en service d'accompagnement (SAMSAH, SAVS,...)

- bulletin d'entrée
- notification d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)